

reçu *Abdelaziz* le 24/08/2026

GOUSSAINVILLE – n° 2026/.....

Pour le maire
Par délégation de signature,
le Rédacteur
Valérie HETUIN

REPUBLIQUE FRANCAISE

H. Hetuin

COMMUNE DE GOUSSAINVILLE

Département du Val d'Oise

Arrondissement de Sarcelles

Chef Lieu de Canton

DECISION DU MAIRE n° 2026-DM-075A du 20 août 2026

OBJET : FINANCES LOCALES - Divers (7.10.).

ASSURANCES - Acceptation règlement de SMACL ASSURANCES des frais d'honoraires de l'avocat Maître Gwendoline PAUL relatifs au contentieux avec la SCI

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° DEL 2026-030A en date du 28 mars 2026 par laquelle le Conseil Municipal a procédé à l'élection de Monsieur Abdelaziz HAMIDA, en qualité de Maire,

Vu la délibération n° DEL 2026-034A du Conseil Municipal en date du 28 mars 2026 décidant de déléguer à Monsieur Abdelaziz HAMIDA, Maire, les missions complémentaires prévues par l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Considérant les frais d'honoraires de l'avocat Maître Gwendoline PAUL relatifs au contentieux avec la SCI

Considérant qu'une déclaration a été transmise à SMACL ASSURANCES,

Considérant que SMACL ASSURANCES informe la Ville, par lettre du 19 août 2026, du règlement d'un montant total de 1 680 €, pour le remboursement des frais d'honoraires,

Considérant qu'il convient d'accepter ladite offre de règlement de SMACL ASSURANCES,

DECIDE

Article 1^{er} : D'ACCEPTER le règlement d'un montant total de 1 680 € de SMACL ASSURANCES, pour le remboursement des frais d'honoraires de l'avocat Maître Gwendoline PAUL relatifs au contentieux avec la SCI

Article 2 : DE DIRE que ladite recette est inscrite au budget communal.



Le Maire informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy Pontoise, sis 2-4 boulevard de l'Hautil, dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.
Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr